

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 823**

Intitulé

BTS : Brevet de technicien supérieur Désign de mode, textile et environnement opt : A Mode

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CPC n°	Recteur de l'académie, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

242 Habillement (y.c. mode, couture)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce technicien élabore des collections d'articles - tissus, vêtements, accessoires divers -, en tenant compte des techniques de fabrication de l'entreprise et des impératifs de diffusion sur le marché. Le styliste est un créatif qui détermine le style d'une collection avec ses lignes, ses matières, ses coloris. C'est aussi un commercial qui travaille en relation avec les équipes de fabrication, de promotion et de vente. La formation comprend des enseignements artistiques : dessin et expression plastique ; art, techniques et civilisation. Cependant, l'essentiel de la formation est consacré au bureau de création. 15 h par semaine sont ainsi réparties entre style et croquis de mode, création textile et dessin technique. Les débouchés se situent dans les maisons de couture mais surtout dans les industries de prêt à porter et dans les grands magasins. L'exercice à titre libéral est possible pour les stylistes confirmés.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

bureaux de style indépendants ou intégrés, grands magasins, agences de design, centrales d'achat, créateurs
designer mode, styliste

Codes des fiches ROME les plus proches :

B1805 : Stylisme

L1503 : Décor et accessoires spectacle

L1502 : Costume et Habillage spectacle

H1205 : Études - modèles en industrie des matériaux souples

H1204 : Design industriel

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

- Projet professionnel - Dossier de travaux personnels
- Culture design & Technologies
- Français
- Langue vivante étrangère
- Sciences physiques

Validité des composants acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un enseignant-chercheur ou un inspecteur pédagogique régional de la spécialité. Il est composé à parts égales d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme
En contrat d'apprentissage	X	Le jury est présidé par un enseignant-chercheur ou un inspecteur pédagogique régional de la spécialité. Il est composé à parts égales d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme
Après un parcours de formation continue	X	Le jury est présidé par un enseignant-chercheur ou un inspecteur pédagogique régional de la spécialité. Il est composé à parts égales d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme

En contrat de professionnalisation	X	Le jury est présidé par un enseignant-chercheur ou un inspecteur pédagogique régional de la spécialité. Il est composé à parts égales d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme
Par candidature individuelle	X	Le jury est présidé par un enseignant-chercheur ou un inspecteur pédagogique régional de la spécialité. Il est composé à parts égales d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme
Par expérience dispositif VAE	X	Le jury est présidé par un enseignant-chercheur ou un inspecteur pédagogique régional de la spécialité. Il est composé à parts égales d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Décret n° 95-665 du 9 mai 1995 portant règlement général du brevet de technicien supérieur

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 31 juillet 2003

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.legifrance.gouv.fr>

<http://www.cndp.fr>

<http://www.onisep.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

BTS Stylisme de mode